

- BURGEAP, sur la présomption de risque d'inondation de la plaine attaché aux DRAC et ruisseau du Serre,
- SOMIVAL de faisabilité et programmation d'un complexe de sport, loisir et culture avec hébergements en reconversion de la piscine olympique.

Le rapport final de la dernière des 3, attendu pour son inscription ou non au projet de PADD présenté ce 22 juin, a été remis début mai à la commune.

Il ne va donc pas là d'une perte de temps initiale qu'il s'agirait de compenser par une précipitation finale, mais bien plutôt de l'inverse.

La commune s'est doté initialement du temps nécessaire pour bien maîtriser le cadre d'établissement de son PLU et se faire éclairer par les études d'appréciation et calibrage de ses projets utiles à ses choix.

Elle est en mesure, ainsi dotée, de finaliser rapidement désormais, sans pour autant précipitation, son document en faisant correspondre à son PADD les zonage et règlement qui doivent permettre d'en atteindre les objectifs.

Cette étape, moins stratégique et plus technique, a commencé. Elle devrait aboutir à une proposition formalisée de zonage et règlement entre août et septembre qui sera présentée, pour réaction, à la population, comme aujourd'hui le PADD, lors de la 3^e réunion publique.

L'ensemble devrait permettre une approbation du futur PLU en mars 2017.

Au terme de l'exposé de REPLIQUE et des échanges auxquels il a donné lieu, Monsieur le Maire a invité les présents à participer à la prochaine réunion qui sera consacrée à la présentation des propositions de zonage et règlement une fois celles-ci formalisées par le bureau d'études et la commission de suivi des études du PLU.



Révision du POS/PLU de SAINT LEGER LES MELEZES

-

Projet de PADD

-

2° exposition à l'occasion de la réunion publique du 22.06.2016

LES OBJECTIFS DE LA MISE EN RÉVISION DU POS

- Inflexion de la croissance démographique au bénéfice des 15-45 ans,
- Confortement pour cela, au plan qualitatif et quantitatif, de l'offre en résidences principales pour les jeunes actifs : logements intermédiaires et collectifs dans des surfaces plus abondantes que celles servies par le réemploi des hébergements touristiques,
- Confortement de l'attractivité de la station, et plus généralement de la commune, par notamment :
 - la création d'une liaison village-front de neige avec un réaménagement de ce dernier poursuivant la redonne opérée avec le bâtiment nouveau de l'Office de Tourisme et de l'école de ski pour permettre de l'identifier plus clairement qu'aujourd'hui,
 - le développement des parkings pour palier leur insuffisance numérique actuelle,
 - le maintien, voire l'augmentation, de l'offre en hébergement hôtelier qui est passée de 3 hôtels, dont un 3*, à 1 seul,
 - la réorganisation du maillage viaire de la commune : régularisation de la domanialité publique à l'Ouest de l'arrivée du domaine skiable et desserte des secteurs insuffisamment desservis en l'état,
 - la constitution d'une offre en logements pour les saisonniers,
- Maintien à l'agriculture des terres agricoles exploitées, sauf utilité urbaine avérée,
- Autorisation de convertir les bâtiments existants en déshérence : agricoles, patrimoniaux ou autres.



QU'EST-CE QU'UN PADD ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)** a la charge dans un Plan Local d'Urbanisme (PLU) de "*définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques*" (article L 123-1-3 du code de l'urbanisme).

En clair, c'est le **projet de développement** que la commune juge utile de retenir pour sa bonne évolution sur la période d'action de son PLU.

C'est, à la suite, l'organisation des actions d'aménagement à diligenter ou encadrer pour permettre de parvenir au développement projeté : le **projet d'aménagement**.

"**Durable**" signifie que la destination allouée aux différentes parties du territoire communal, l'usage qui sera fait des terrains des uns et des autres qui le composent, enfin les équipements qui y sont ou seront installés, doivent avoir été décidés dans le souci de laisser aux générations futures les moyens de leur propre développement.

Il s'agit là de veiller à la consommation la plus réduite possible des espaces nécessaires au développement ambitionné, de choisir aussi les configurations d'utilisation de ces espaces les plus réversibles possibles, voire les plus évolutives potentiellement.

Le **projet de développement durable (PDD)** fixe, pour cela, les objectifs d'évolution à terme :

- des femmes et des hommes et de leurs activités sur la commune,
- de leur environnement fonctionnel : l'organisation des transports et des déplacements, de la desserte par les réseaux, des équipements publics, etc ...
- de leur environnement qualitatif : le paysage, les milieux naturels, la ressource en eau, etc...

Le **projet d'aménagement durable (PAD)** identifie et organise les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de l'évolution visée à terme :

- au plan foncier : destination et principes d'usage localisé des sols
- au plan technique : ressources et réseaux, disponibles et à servir, moyens de protection au regard des risques et nuisances, etc ...

Pour cela, PDD et PAD s'expriment par **objectifs**, organisés dans des **Orientations Générales**.

L'ORGANISATION DU PADD DU PLU DE ST LÉGER LES MÉLÈZES

Des orientations générales établies sur 8 thèmes

1. Démographie, Logement
2. Économie touristique et loisirs
3. Économies agricole et forestière
4. Économies secondaires et tertiaires
5. Déplacements, transports, circulation, stationnements
6. Services et équipements
7. Risques naturels et nuisances
8. Valeurs environnementales en présence

Des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le schéma de leur application localisée

Un tableau de correspondance entre ce que l'article L123-1-3 du Code de l'urbanisme, (désormais L151-5) assigne au PADD de définir et ce qui y figure.



ORIENTATION n° 1 DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT

La situation

- Un taux de croissance démographique sur la dernière période intercensitaire 2007 à 2012 de +0,9 % l'an, principalement dû au solde migratoire
- Seuls les 75 ans et + ont progressé entre 2007 et 2012 (+16), les 30-44 ans et les 45-59 ans augmentant à peine (+6 et +2), les 15-29 ans n'augmentant pas et les 0-14 ans et 60-74 ans diminuant (-7 et -2)
- Une nette sous-représentation des 15-29 ans en 2012 avec, dans une moindre mesure, les 0-14 ans et les 60-74 ans
- Une situation et des mouvements différenciés dont l'identification des origines est délicate et vraisemblablement plurifactorielle :
 - une éventuelle computation par l'INSEE des moyens séjours de la clinique de la Source dans la population municipale,
 - un marché de l'acquisition foncière orienté à 82 % sur la résidence secondaire et l'hébergement touristique et 15 % sur la résidence principale (LV : 3%),
 - un niveau de prix qui, sans être très élevé, correspond à la solvabilité des seniors à successions tardives et domiciliation en cours de retraite sur la commune et pas à celle des jeunes décohabitants ou arrivants.
- Taux d'occupation moyen par logement :
 - 1999 : 2,30,
 - 2007 : 2,30,
 - 2012 : 2,20.

ORIENTATION n° 1 DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT

La situation actée par le SCOT AG :

SCOT/INSEE 2009	Logements vacants	Résidences principales	Résidences secondaires	Hébergements touristiques
813 logements	29	120	664	
		274	154	510

En conséquence, en l'état : résidences principales = 4/9 et résidences secondaires = 5/9 des logements, hors hébergements touristiques.

Les objectifs fixés par le SCOT :

- Nombre de logements prévus au SCOT pour l'évolution démographique projetée du 1^{er}.01.2014 au 1^{er}.01.2032, hors résidences (hébergements ?) touristiques, sur :

	l'Aire Gapençaise	la commune de Saint Léger les Mélézes
Objectif bas	10 530	65
Objectif dynamique	14 190	90

Soit dans l'objectif dynamique attribué à Saint Léger, dans une répartition escomptable RP / RS sous contrainte typologique surfacique sur les logements de 50% / 50% :

- du 1^{er}.01.2014 au 1^{er}.01.2030 : $90 / 18 * 16 = 80$ logements dont 40 résidences principales soit potentiellement : $40 * 2,2 \text{ hab./logt.} = 88$ habitants,
- et du 1^{er}.01.2017 au 1^{er}.01.2030 : $80 / 16 * 13 = 65$ logements dont 32 résidences principales soit potentiellement : $32 * 2,2 \text{ hab./logt.} = 70$ habitants.
- Objectif de densité moyenne dans les 6 communes touristiques au nombre desquelles Saint Léger : 15 logts/ha, soit 666 m²/logt
- Superficie foncière correspondante à l'objectif dynamique à trouver dans le PLU : $65 \text{ logts} * 666 \text{ m}^2/\text{logt} = 4,33 \text{ ha}$



ORIENTATION n° 1 DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT

Les objectifs

- Objectif 1** Poursuivre la croissance démographique sous un taux de croissance de 1,6 % l'an, soit à l'échéance du 1^o.01.2030 des 13 ans de durée de vie prévisionnelle du PLU de Saint Léger les Mélézes :
- $$344 \text{ hab. (INSEE 1}^{\circ}\text{.01.2013} + 11/2 \text{ hab./an SCOT)} + 344 * 1,6\%/an * (2030-2014) = 344 + 344 * 1,6\%/an * 16 \text{ ans} = 344 + 88 = 432 \text{ habitants au 1}^{\circ}\text{.01.2030}$$
- Objectif 2** Le faire en conséquence dans l'objectif dit "dynamique" de construction de logements assigné par le SCOT de l'Aire Gapençaise au PLU de Saint Léger de 90 logements (SCOT 2014-32), soit 65 logements à l'échéance 2030 du PLU (PLU 2017-30)
- Objectif 3** Orienter, dans la mesure du possible, cette croissance vers les jeunes ménages soit en primo-accession, soit en location,
- Objectif 4** Le faire, à défaut de moyen réglementaire ailleurs, dans les zones d'urbanisation d'ensemble par une organisation réglementaire contingentant l'aspiration "naturelle" du marché à la résidence secondaire au moyen d'une obligation typologique sur les logements à y trouver.

ORIENTATION n° 2 ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LOISIRS

Situation en l'état

- Saint Léger les Mélézes, l'hiver : une station de ski créée à la fin des années 60, au positionnement familial conservé
- Une offre qui n'a pas vocation à évoluer autrement que par l'exploitation des éventuels produits et services indoor nouveaux de ses autres saisons
- Saint Léger les Mélézes, l'été : une offre plus récemment constituée avec pistes de VTT (6), parcours de santé (1), sentiers de randonnée (5), parapente, écomusée, centre équestre, équipements accessibles des centres de vacances, salle de gym municipale
- Une offre à faire évoluer, conforter, désormais, dans une orientation "toutes saisons"
- Une capacité d'hébergement touristique plus que majoritairement servie par les centres de vacances, en raison d'un manque cruel de lits touristiques dits "chauds" et "tièdes" concurrencés sans partage par la résidence secondaire : disparition des hôtels à l'exception de l'hôtel des Fauvettes et absence de résidence de tourisme, ...
- Une inorganisation des stationnements sur le coeur de station qui limite la capacité d'accueil notamment à la journée.
- Une présentation, hiver comme été, du front de pistes et de ses fonctionnalités, notamment de stationnement, à faire évoluer au plan qualitatif
- Des déplacements dans la station essentiellement voitures avec les difficultés de circulation et stationnement d'un village contingenté spatialement
- Une station qui, alors même que la commune en possède une section non négligeable, pâtit d'une absence de visibilité depuis la RD 944 et reste confidentielle à proportion



ORIENTATION n° 2**ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LOISIRS****Les objectifs**

- Objectif 1** Obtenir des programmes de lits "chauds", en leur réservant des secteurs dédiés, non concurrencés par les logements en RP et RS, accompagnés ou non d'équipements et services de sport et loisirs
- Objectif 2** Compléter l'offre actuelle d'équipements et services indoor et outdoor en cœur de station ainsi qu'en pied de versant et coteaux au passage de la RD 944 dans une organisation et une présentation marquant l'identité et la présence à l'amont de la station
- Objectif 3** Donner à pratiquer l'été, voire en inter saisons, le versant Cuchon – Saint Léger Station en étendant le survol par les remontées mécaniques, autorisé seulement l'hiver, à l'été, voire toute l'année
- Objectif 4** Redéployer et compléter qualitativement les espaces fonctionnels et ludiques du cœur de la station
- Objectif 5** Augmenter la capacité de stationnement du cœur de station en y réorganisant avec marquage au sol les places
- Objectif 6** Diligenter le projet de reconversion de la piscine olympique en centre des sport, loisir et culture à l'échelle de l'espace intercommunal valléen ainsi qu'à l'appui de la station de Saint Léger les Mélézes

Les projets en gestation au service de ces objectifs

- Projet 1** Le projet d'extension des servitudes de survol pour l'accessibilité au Cuchon par les téléportés, l'été, voire en inter-saison
- Projet 2** Le projet Fun Park et de voie douce Est-Ouest en front de pistes
- Projet 3** Le projet de reconversion de la piscine olympique en complexe de sport et loisir : les résultats de l'étude SOMIVAL
- Projet 4** Le projet de redéploiement urbain et architectural du centre station : les propositions de l'étude UP2M 2014 et l'état d'avancement de leur réalisation

ORIENTATION n° 3**ÉCONOMIES AGRICOLE ET FORESTIERE****La situation**

Une vivacité de l'économie agricole :

- 50% de la surface communale est valorisée par l'agriculture,
- pas de surpâturage des 2 alpages, gérés par 2 associations pastorales,
- une commune attentive à son agriculture : la nouvelle réserve collinaire assure, au surplus de la production de neige de culture, l'aspersion des terres agricoles.

S'agissant des forêts soumises au régime forestier comme privées : une activité forestière qui ne présente aujourd'hui pas de problème particulier, notamment en terme d'accessibilité. Seul l'abandon des bois résiduels sur les aires de stockage, qui met ponctuellement à contribution la commune, demande à être combattu, le PLU ne pouvant cependant pas offrir les moyens de la chose.

Les objectifs

- Objectif 1** Conserver à l'agriculture, voire lui restituer, dans le mouvement à opérer de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les terres les moins pentue en conciliant la chose avec les éventuelles extensions urbaines à prévoir pour :
- la constitution de l'offre de logements nécessaire à l'atteinte des objectifs du SCOT,
 - le confortement de l'hébergement touristique banalisé.
- Objectif 2** Conserver aux terres agricoles situées à l'arrière des zones d'urbanisation située le long des voies publiques leur desserte depuis ces voies.
Ne pas réduire les fenêtres d'accès aux terres agricoles à moins de 90° depuis les bâtiments d'élevage et ne pas disposer de constructibilités résidentielles nouvelles en deçà des distances de recul exigées règlementairement entre bâtiments agricoles et habitations existantes.
- Objectif 3** Permettre le changement de destination des anciens bâtiments agricoles, aujourd'hui inexploitable, présentant un intérêt architectural ou patrimonial.
- Objectif 4** Placer les bois et forêts sous zonage N en réservant le classement EBC aux seuls éléments ou ensembles forestiers nécessaires à la protection contre les risques naturels, au maintien des espèces et milieux protégés qu'ils abritent, ou encore qui, à disparaître, rompraient l'équilibre paysager du territoire communal.



ORIENTATION n° 4 ÉCONOMIES SECONDAIRES ET TERTIAIRES, HORS TOURISME

La situation et les projets en perspective ou gestation

L'économie tertiaire (secteurs "Administration publique, enseignement, santé, action sociale" et "Commerce, transports, services divers") représente, selon l'INSEE, tourisme compris, près de 90% des 194 emplois de Saint Léger les Mélézes.

Le centre médical de la Source sert à lui seul plus de 50 emplois.

L'économie secondaire ("Construction" et "Industrie") ne représente que 10% des emplois de la commune.

Enfin, un projet d'implantation de pico-centrale de production hydro-électrique communale est en gestation.

Les objectifs

- Objectif 1** Réserver l'accueil des activités secondaires et tertiaires en secteurs dédiés à l'échelle intercommunale, sauf le confortement de la zone d'activités commerciales du Moulin du Serre
- Objectif 2** Permettre toutefois l'accueil des activités tertiaires au sein des secteurs résidentiels compatibles avec eux, notamment à l'appui d'un logement
- Objectif 3** Permettre le projet de pico-centrale hydroélectrique communale

ORIENTATION n° 5 DÉPLACEMENTS, TRANSPORT, CIRCULATION, STATIONNEMENT

La situation

- L'offre routière :
 - la vallée est desservie longitudinalement par une seule voie : la RD 944, de Pont de Frappe à Orcières,
 - depuis la RD 944, au niveau de Chabottes, la RD 113 assure l'accès principal au village,
 - la RD 13, de Pont du Fossé à Ancelle, assure la desserte des Forests comme du village,
 - le village et les hameaux sont également desservis par un réseau de voies communales souvent étroites,
 - les voies douces (piétons + cycles) sont rares. Un projet de voie douce de l'espace valléen le long du Drac.
 - une dangerosité de l'entrée du village côté Ancelle et de la sortie côté St Jean St Nicolas.
- Les transports en commun :
 - hors transport scolaire, service a minima assuré par le CD05. Le transport à la demande a été récemment supprimé, la commune devant s'employer à retrouver l'usage,
 - navettes skieurs gratuites organisées pendant la saison entre les 4 communes de Saint Bonnet, Saint Michel de Chaillol, Chabottes et Saint Léger.
- Les stationnements : offre sectoriellement différemment servie, sauvage et sans organisation notamment au centre-station, demandant à être organisée et complétée.

Les objectifs

- Objectif 1** Intégration à la domanialité publique routière des voiries et espaces publics privés ouverts en l'état à la circulation publique assurant la desserte du haut de station, notamment à l'Ouest
- Objectif 2** Prévoir dans les urbanités constituées des centre-village et centre-station et des voies qui y mènent l'organisation et le renforcement des capacités de stationnement dans des quantités graduées pour correspondre sectoriellement aux différentes échelles circulatoires
- Objectif 3** S'accorder avec le Conseil Départemental sur les conditions de réduction de la dangerosité des entrées et sorties aujourd'hui dangereuses
- Objectif 4** Veiller dans le projet de complexe de sport et loisir de reconversion de la piscine à une offre de stationnements et de navettes cohérente avec l'existant



ORIENTATION n° 6**SERVICES ET ÉQUIPEMENTS****La situation**

Hors les services et équipements de sport et loisir, Saint Léger ne dispose pas d'une grande autonomie en services et équipements publics ou d'intérêt collectif. Elle y accède cependant assez facilement sur les communes voisines (service postal, école primaire, collège, etc).

S'agissant des équipements d'infrastructure, la situation s'est significativement améliorée ces dernières années : réseau séparatif en quasi-totalité (plus que 2 fosses septiques sur la commune), réduction des pertes sur l'AEP, suppression des fuites sur les réseaux EU et EP et projet à l'étude d'extension de la STEP de Chabottes aujourd'hui saturée.

Le projet de captage d'eau potable dans la plaine au Moulin du Serre en délocalisation et augmentation de celui de la piscine destiné aux 5 communes de St Jean St Nicolas, Chabottes, Le Forest St Julien, St Laurent du Cros et St Léger les Mélézes et à l'alimentation la ville de Gap si celle-ci adhère au SIENAD.

S'agissant des communications numériques, la situation est satisfaisante : couvertures en téléphonie mobile et ADSL assurées dans les parties urbanisées de la commune, sans dégroupage, et fibre optique au village.

La collecte des déchets ménagers et recyclables s'effectue sans difficultés recensées par des points d'apport collectifs gérés par la CCHC.

Les objectifs

- Objectif 1** Veiller au maintien de l'adéquation capacitaire de l'ensemble de l'offre actuelle avec l'évolution quantitative de la demande existante et planifiée,
- Objectif 2** Limiter les complémentations urbaines aux secteurs déjà desservis par les réseaux, sans renforcement notable à prévoir,
- Objectif 3** Anticiper l'arrivée de réseaux câblés numériques dans les opérations d'ensemble

ORIENTATION n° 7**RISQUES NATURELS ET NUISANCES****La situation****1. Risques naturels**

St Léger est impactée par des risques d'avalanche, glissement de terrain, chute de bloc, crue torrentielle, inondation et ravinement.

Seuls les risques de crue torrentielle et d'inondation dans la plaine impactent les zones urbanisées. Une étude diligentée en 2014 sur ce risque a néanmoins démontré que le secteur est aujourd'hui en situation d'aléa faible pour ce qui concerne tant le risque d'inondation attaché au DRAC que celui attaché au ruisseau des Serres.

Préconisations de l'Etat :

- pour les mouvements de terrain : cartes d'aléas traduites en cartes de secteurs de phénomènes avérés, inconstructibles, et présumés, constructibles sous prescriptions,
- pour les inondations : Atlas de Zone Inondable (AZI) Le Drac,
- pour les avalanches : Carte de Localisation Probable des Avalanches (CLPA) de 2004.

2. Pollution de la ressource en eau

Les captages AEP font aujourd'hui tous l'objet de périmètres de protection comme il est prévu que le fasse le projet de captage au Moulin du Serre.

Le réseau d'assainissement collecte l'intégralité du bâti en place, à l'exception de 2 maisons.

Les objectifs

- Objectif 1** Prise en compte des préconisations de l'Etat en terme de risques naturels
- Objectif 2** Préservation de la ressource en eau au regard de toutes occupations et tous usages des sols susceptibles de l'impacter, notamment dans les périmètres de protection des captages au nombre desquels le projet du Moulin du Serre.



ORIENTATION n° 8 VALEURS ENVIRONNEMENTALES EN PRESENCE

La situation

□ Un territoire qui ne compte pas de sites ni d'inventaires écologiques réglementés significatifs

- Une situation en dehors du cœur du Parc national des Ecrins,
- Une absence dans la commune de Sites Natura 2000 et à distance de sites communautaires d'autres communes
- Une ZNIEFF de type 2, fonctionnelle, de grande taille (1831ha) qui effleure les crêtes de St Léger Les Mélézes : Massif de la Grande et de la Petite Autane.
- Absence de ZNIEFF de type 1 qui identifierait des milieux particulièrement remarquables
- Absence dans les hauteurs de sites reconnus de reproduction de galliformes (Tétras lyre, Lagopède), absence de zones de repos d'ongulés.
- Pas d'éléments significatifs identifiés au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Un corridor écologique identifié au SCOT AG dans le versant aval à hauteur du canal de Pont du Fossé

□ Des zones humides au caractère patrimonial modéré par une anthropisation assez forte

Cinq zones humides de plus de 1ha inventoriées

- Plan d'eau des Forests aménagé à fin récréative, alimenté en partie par des infiltrations de l'ancien canal de Gap : intérêt écologique modéré
- Réservoir de Libouse créé pour l'activité agricole et le ski et étendu en 2015 (1200m2) : potentiel biologique modéré par le récent réaménagement
- Ancien canal aérien de Gap qui entretient une zone humide linéaire, situé à distance du village, connu comme site de reproduction du Crapaud accoucheur, amphibien patrimonial
- Le Lauza : grand marais en partie altéré par des drainages, usage agricole (piétinement de bovins), qualité biologique modérée
- Le cours du Drac et ses annexes : un espace aquatique partagé par les communes du Champsaur, préservé par son caractère fougueux. Corridor aquatique (lieu de migrations) et terrestre.

□ Mais un territoire accueillant une variété importante de structures végétales qui le rend pour cela attractif pour la faune

- Juxtaposition de grandes masses boisées, de prairies montagnardes, de pâtures bien exposées, de zones qui s'enfrichent, de haies et de bosquets (caractère bocager), de milieux humides et de linéaires de ruisseaux,
- Une nature "ordinaire" mais de bonne diversité où les structures se complètent pour offrir des milieux de vie, de reproduction ou de chasse à de nombreuses espèces : oiseaux forestiers et des prés, amphibiens, chauve-souris,
- Des axes de circulation amont/aval à ne pas entraver par des urbanisations : nord et sud des Forests, passage à hauteur de la maison médicale
- Des axes transversaux dont l'étendue et la diversité sont à préserver,
- Ponctuellement des secteurs à protéger où sont représentées des plantes remarquables, comme en altitude : Panicaut des Alpes, Sainfoin de Boutigny, Passerage de Villars, Buxbaumie, ...
- Présence ponctuelle de plantes envahissantes dont la prolifération ne doit pas être favorisée (Bunias d'orient secteur aval du Drac)

ORIENTATION n° 8 VALEURS ENVIRONNEMENTALES EN PRESENCE

Les objectifs

- | | |
|-------------------|---|
| Objectif 1 | Respecter les secteurs reconnus pour leur originalité écologique que constituent les milieux humides |
| Objectif 2 | Respecter la morphologie de la commune et les porosités naturelles amont/aval et transversales pour maintenir les fonctionnalités biologiques |
| Objectif 3 | Restreindre l'étalement de la constructibilité dans les zones naturelles et agricoles avec une utilisation rationnelle des espaces interstitiels en zone construite |



Des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

"Modérer, c'est consommer sur la durée de vie du futur PLU moins que durant la période précédente, prorata temporis"

(Doctrine DDT 05)

La consommation d'espace maximum possible telle que calculée par la DDT 05 sur ses observations

Sur les 10 dernières années (01.01.2003-31.12.2012) : 7,57 ha,
soit, augmentés du coefficient de VRD de 20% : $7,57 \text{ ha} * 1,2 = 9,08 \text{ ha}$ sur 10 ans,
sous une densité moyenne de 14,52 logements/ha.

La question posée de la durée de vie du PLU

Un POS datant de 1992, soit une durée d'application de 25 ans. Une moyenne départementale de durée d'application des POS/PLU de 12 à 13 ans.

La durée de vie prévisionnelle du PLU est donc retenue à 13 ans.

La superficie foncière maximale à prévoir au PLU pour respecter l'obligation de modération de la consommation d'espace

$9,08 \text{ ha} / 10 * 13 = 11,80 \text{ ha}$ sur 13 ans

La question posée de la prise en compte de la rétention foncière

Une rétention foncière moyenne observée pour le logement sur la durée du POS (1992-2015) très importante : zones UA/UAa = 100% , zone UBa = 73% , zone UBb = 56% , zone NB = 81% , zone NAt = 80% , zone NAh = 89%, soit une rétention moyenne pondérée de 73%.

A son origine : - des superficies "de confort" pour les logements en situation urbaine,
- des zones INA bloquées par les propriétaires récalcitrants.

- Les effets d'une prise en compte stricte de cette rétention au regard du SCOT et son irrecevabilité au regard de l'obligation nationale de modération de la consommation d'espace :
S. consommable = S. consommation possible / (100% - K. rétention foncière) = $4,33 \text{ ha} / (100 - 73\%) = 16,04 \text{ ha}$

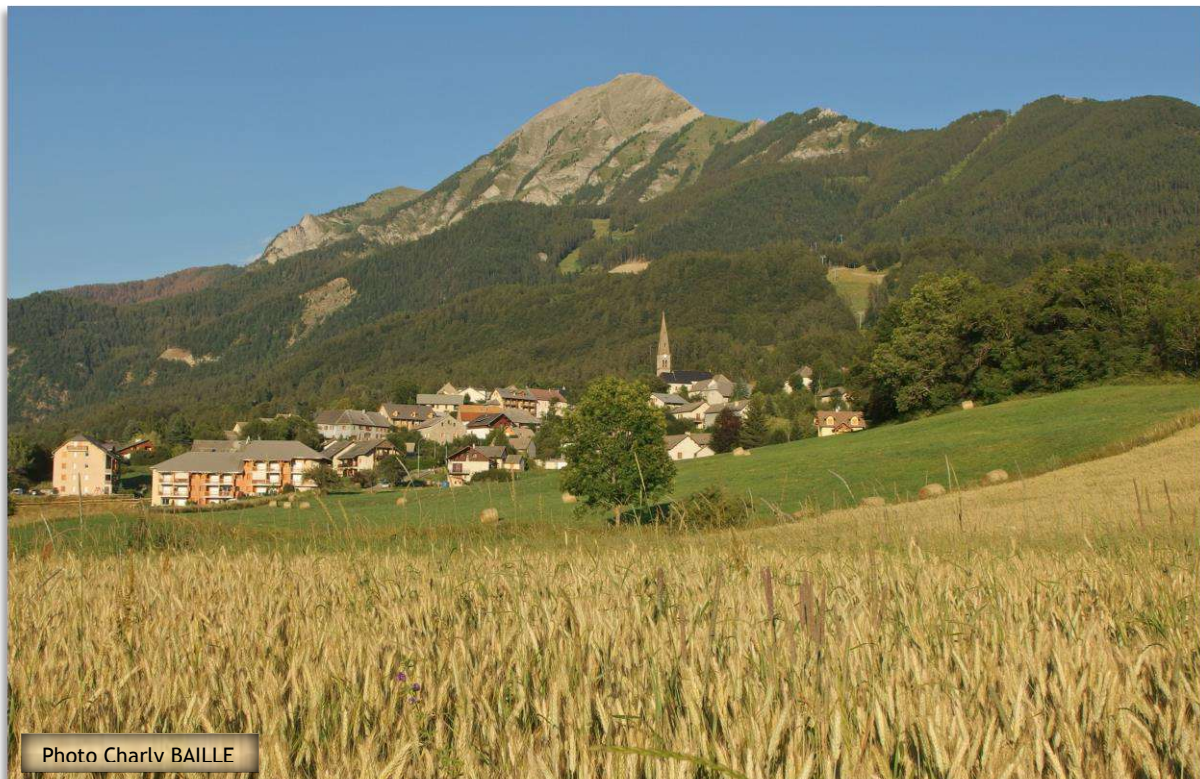
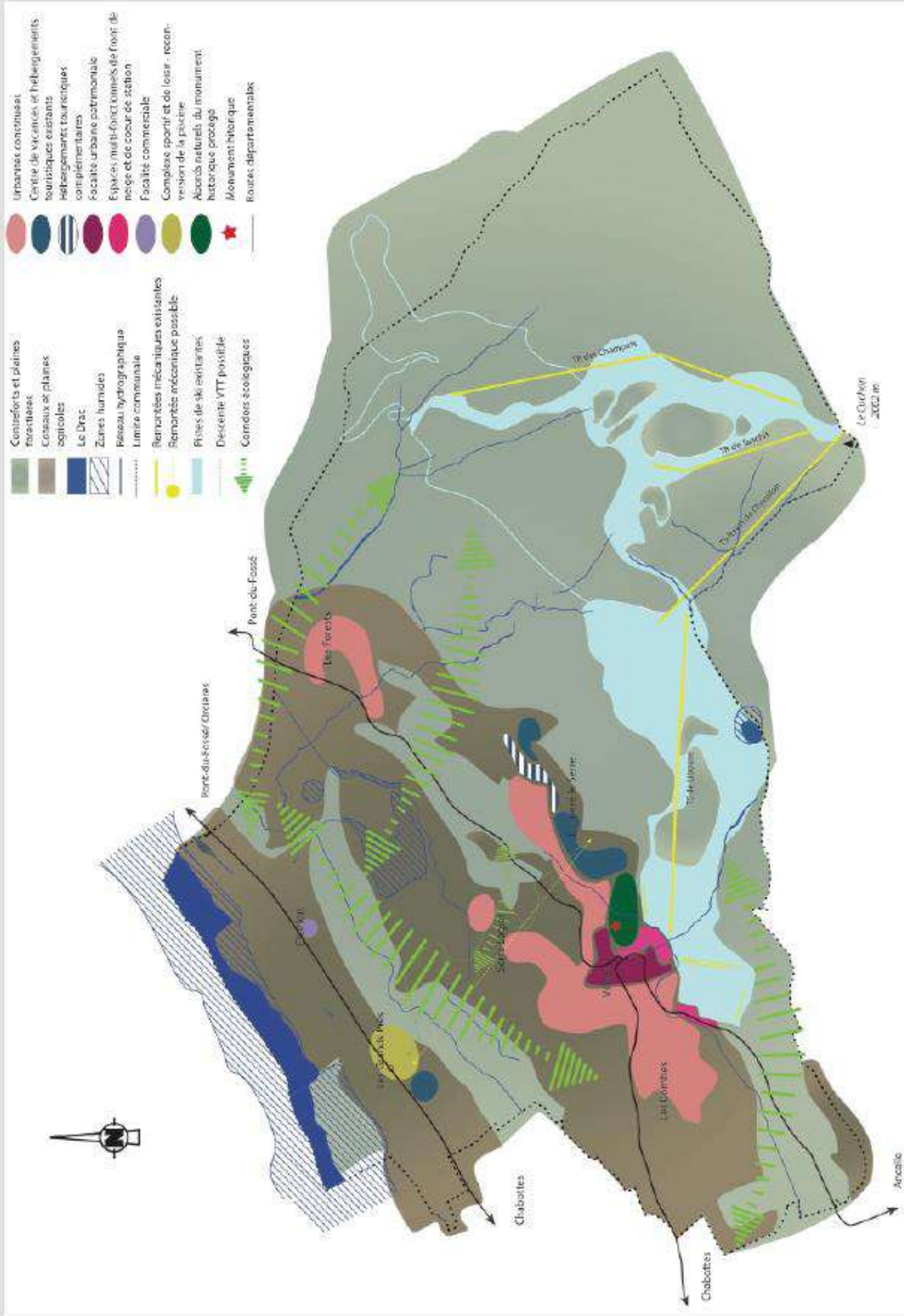


Photo Charlv BAILLE

SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE DU PADD



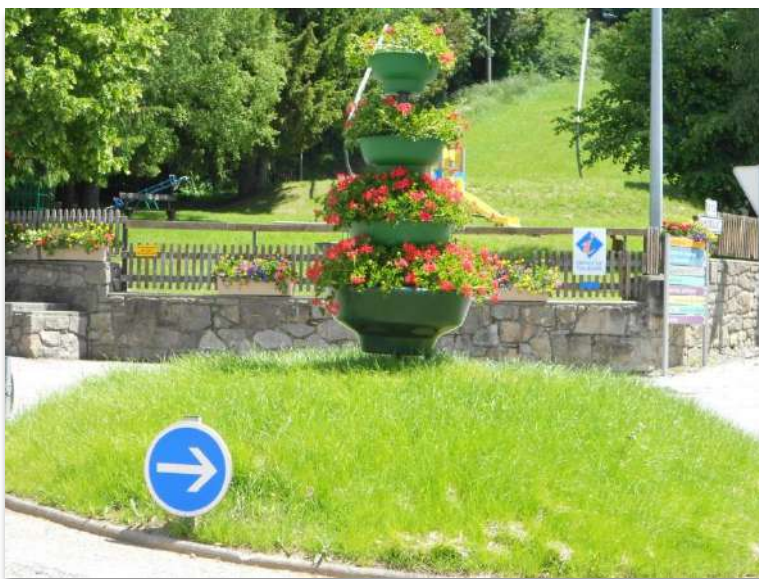
Travaux



Mur de soutènement place de l'église



Plateforme pour écran publicitaire



Réhabilitation du rond-point de la route départementale.



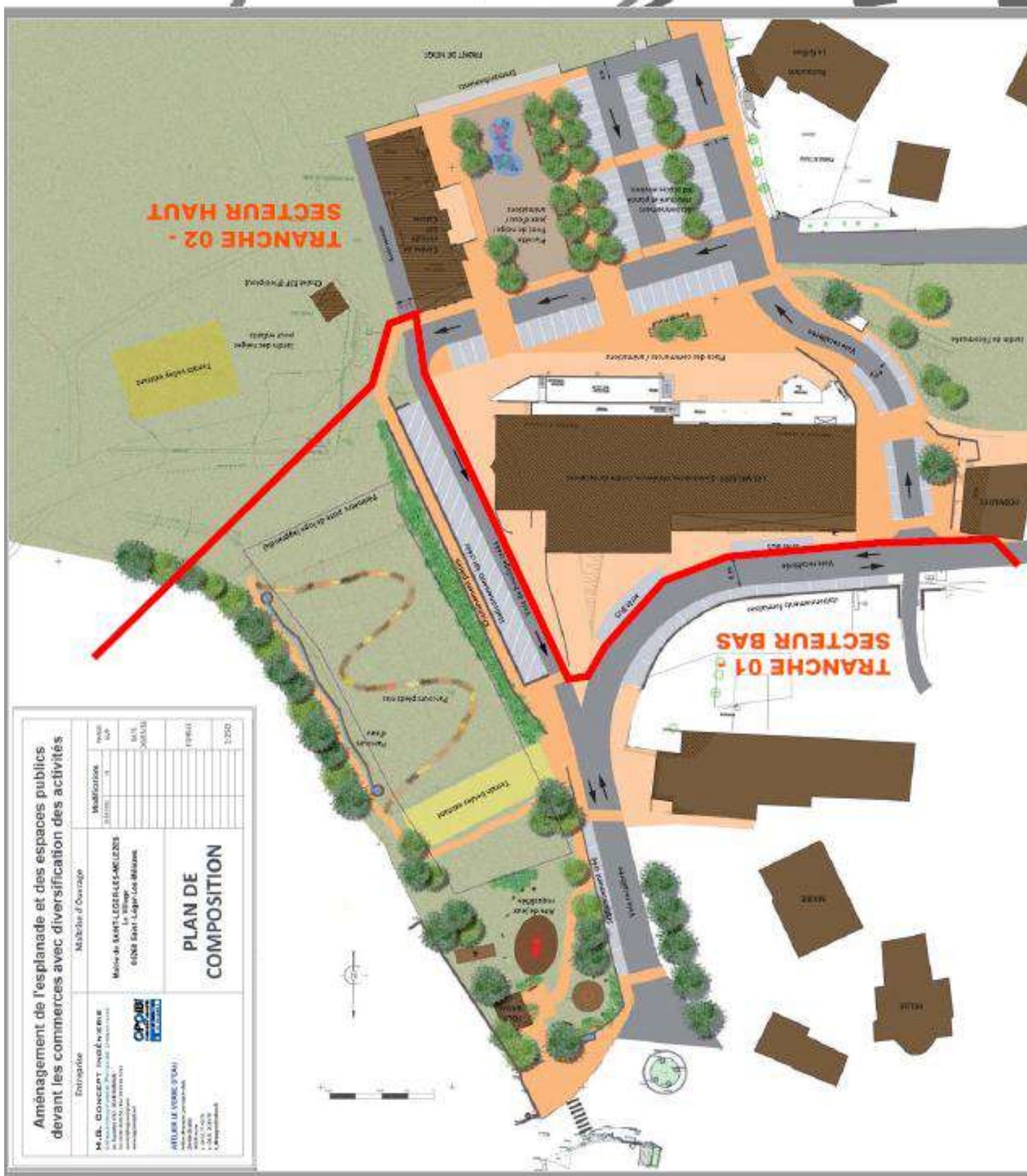


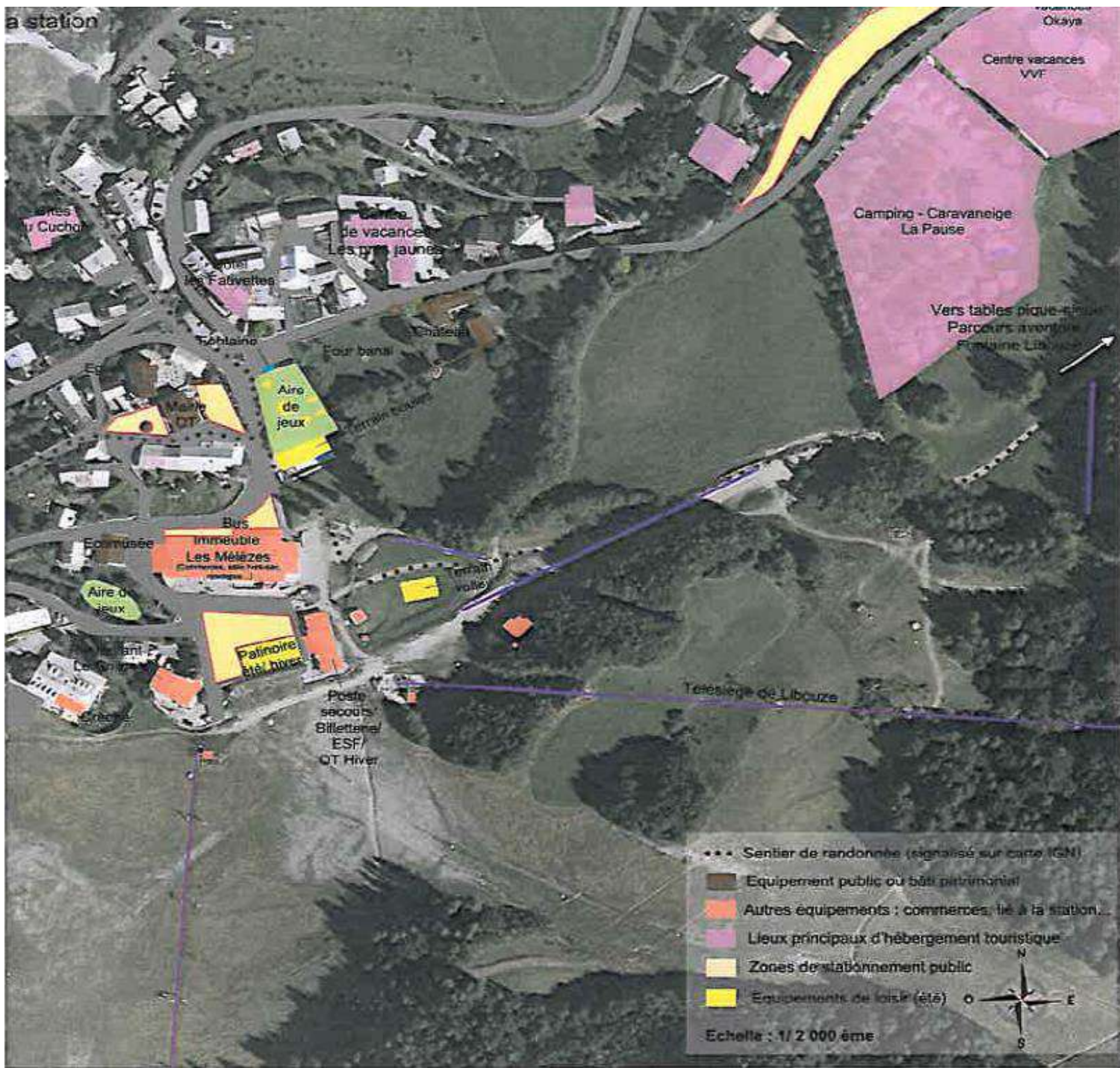
Rénovation de la fontaine à la base de loisirs



Réparation de la place à feu de la base de loisirs.

VOIRIE EMBALLISSEMENT-SECURITE





AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE ET ESPACES PUBLICS DEVANT LES COMMERCES AVEC DIVERSIFICATIONS DES ACTIVITES





Vie sociale

DU CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

ARRIVEE

- * **BOREL Sandrine** – Agent d'accueil/Animatrice à l'Office de tourisme

DEPART

- * **BRASSEUR Hadrien** - Agent d'accueil/Animateur à l'Office de tourisme

LES NOUVEAUX HABITANTS

- * **M. COULANGE José et MEKHALDY Nadia**

- * *APRES-MIDI RECREATIF
LE GOÛTER DES AINES*

La fête des générations



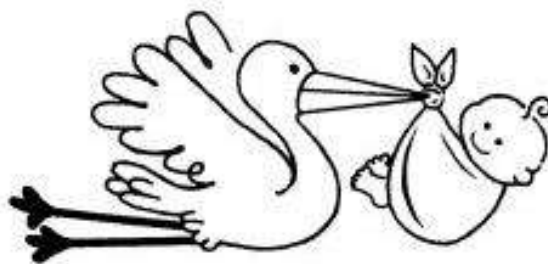
Cette année la rencontre intergénérationnelle des enfants et des anciens du village s'est déroulée avec joie. Dans une ambiance chaleureuse, ils ont pu admirer le groupe de danse folklorique « lei Mantenaïres Chansouris » qui depuis deux ans vient partager bénévolement ce moment de convivialité. Pour les gourmands un grand goûter offert par la Mairie a clôturé la journée. Les participants sont partis avec un petit cadeau et surtout une grande joie d'avoir partagé cet après-midi avec les enfants de notre village et les petits « bouts » de la crèche.

Martine

Etat-civil

* **LA MUNICIPALITE ADRESSE SES FELICITATIONS**
* **AUX PARENTS DE:**

- * **Gauthier RIT, né le 25 mai 2016, fils de M. RIT Grégoire et VINCENT Margaux.**
- *
- * **Lenzo Jeannin, né le 23 juin 2016, fils de M JEANNIN Eric et SAMANNI Pauline.**
- *



Faits Divers

Fait rare : quatre chevreaux d'un coup ont vu le jour à Saint-Léger Les Mélézes.



Même D'ici Télé a relaté cet événement !

« C'est un fait rare qui mérite d'être souligné : Une petite chèvre de Saint-Léger Les Mélézes a donné naissance à quatre chevreaux...

En général, la portée d'une chèvre est d'un seul petit. De temps en temps deux. Mais quatre c'est tout à fait exceptionnel ! Jean et Josette Rieutord sont les heureux propriétaires des quatre chevreaux. »

Tourisme

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAL

LES ANIMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme assure une partie des animations station mais travaille également en étroite collaboration avec le comité des fêtes, l'ESF, l'association des commerçants, l'écomusée et autres acteurs qui organisent aussi des événements.

ANIMATIONS HIVER 2015/2016

Le début d'hiver a été particulièrement difficile pour l'ensemble des stations de sport d'hiver et notamment pour les vacances de Noël en terme d'enneigement. Le travail remarquable des remontées mécaniques a permis d'assurer pour les vacanciers l'enneigement de la partie basse du domaine skiable et de ce fait les cours de ski dispensés par l'ESF.

Si la patinoire synthétique a du mal à satisfaire la clientèle qui préfère une surface glacée, les autres animations destinées aux enfants et adultes ont fort bien fonctionnées.

Les rendez-vous traditionnels : arrivée du Père Noël, descentes aux flambeaux et feu d'artifice, descentes aux lanternes, soirées projections, spectacles, animations créatives et la bibliothèque ont satisfait les vacanciers.

Les deux événements marquants de l'hiver ont été :

- **LE RALLYE MONTE CARLO le 21 janvier 2016 :**



Une spéciale inédite au départ de St Léger jusqu'à la Bâtie Neuve par le Col de Moissière : la commune s'est mobilisée pour offrir un bel accueil aux visiteurs qui ont pu assister aux deux départs spectaculaires des concurrents à la sortie du village.

Les animations ont été à la hauteur de l'évènement : animation de rue avec la fanfare Pina Colada, la sculpture sur bloc de neige en taille réelle de la voiture de Sébastien Ogier sur le front de neige, et le superbe feu d'artifice sonorisé tiré en multi points.

Date est déjà prise pour le prochain passage du rallye Monte Carlo **le vendredi 20 janvier 2017**.



- LE TRAIL DES NEIGES :

157 participants cette année ont concouru dans des conditions hivernales favorisées par une belle chute de neige tant attendue !!

D'où la grande satisfaction des concurrents qui apprécient toujours la convivialité et la belle organisation de cet évènement sportif.

ANIMATIONS ETE 2016

L'animateur Hadrien Brasseur ayant fini sa formation d'accompagnateur et quitté l'Office de Tourisme au mois de mai, Pascal CARIOU reste seul en poste à l'Office de Tourisme épaulé par Sandrine Borel embauchée pour les mois de juillet et août.

Le retour du spectacle Music-Hall de St léger avec le Comité des fêtes de Saint Léger :



Après une interruption de quelques années, le spectacle de Music-Hall de notre village a été relancé à l'initiative de Pierre Pourroy et du comité des fêtes, remis au goût du jour par Francis Ricard. Rendez-vous est donné pour le 15 juillet et 12 août 2016. Sous le nom de Voice Band.

Quatre groupes interprétant trois titres chacun, un jury de quatre personnes sous la houlette du présentateur et régisseur Francis musicales et humoristiques.